



Direction Générale des Services

Direction de l'Economie et de l'Emploi

DEE-Mission Numérique

Affaire suivie par : M. Truchy

Poste:

2013-CP-4634

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 juin 2013

**POLITIQUE A06 CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE DURABLE DES YVELINES**

**COLLECTIVITÉS NUMÉRIQUES
SUBVENTIONS AUX COMMUNES DES ESSARTS-LE-ROI ET D'ORPHIN**

Code : A0604
Secteur : Soutenir les PME, le commerce et l'artisanat
Programme : Aide aux usages numériques

Données financières	Investissement			Fonctionnement
	AP	CP en AP	CP sur EPI	CP
Enveloppes de financement				
Montant actualisé	1 770 000 €	835 000 €		
Montant déjà engagé	15 075 €	15 075 €		
Montant disponible	1 754 925 €	819 925 €		
Montant réservé pour ce rapport	7 736 €	7 736 €		

Le dispositif Collectivités Numériques, adopté par délibération du Conseil général du 22 décembre 2005, modifié par délibération du 25 novembre 2011, a pour but d'aider les collectivités locales à se doter d'un site web ou à le moderniser, en particulier en y adjoignant des fonctionnalités interactives. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention Collectivités Numériques aux communes des Essarts-le-Roi et d'Orphin.

Le montant maximum de subvention accordé est fonction du type de collectivité concerné, comme suit :

	Plafond de la dépense subventionnable HT	Taux applicable aux dépenses réelles HT	Montant maximum de la subvention
Communes	8 500 €	80%	6 800 €
Intercommunalités	12 500 €	80%	10 000 €

L'aide porte à la fois sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement, ces dernières ne pouvant pas représenter plus de 20% des dépenses totales du projet.

LES ESSARTS-LE-ROI

6 225 habitants

Opération concernée : refonte du site web

Date de réception du dossier : 26 avril 2013

Délibération du Conseil Municipal : 25 avril 2013

Projet

La ville des Essarts-le-Roi souhaite refondre son site internet afin de le mettre en harmonie avec le dynamisme de la commune, ce que ne reflète pas son site actuel. Le nouveau site se devra de : être une source d'informations fiable et complète sur la commune et les associations locales, assurer un véritable lien avec les essartois, proposer un service de qualité aux internautes visiteurs. Il proposera entre autres un bouquet de télé-services, allant de l'inscription à la newsletter au signalement en ligne des problèmes relevés par le citoyen sur la voirie (défaut d'éclairage public, dépôt sauvage, demande de conteneur pour les ordures ménagères, ...) Il permettra d'envoyer des SMS d'alerte et de réaliser du paiement en ligne sécurisé.

MONTANT DE LA DEPENSE HT = 9 990 euros

MONTANT DE LA SUBVENTION = 6 800 euros

ORPHIN

948 habitants

Opération concernée : création du site web

Date de réception du dossier : 19 avril 2013

Délibération du Conseil Municipal : 20 mars 2013

Projet

La commune d'Orphin souhaite se doter d'un site internet afin d'informer plus régulièrement et de communiquer plus rapidement avec ses administrés (le lien se fait actuellement via le journal communal dont la parution est semestrielle). Le nouveau site permettra entre autres l'inscription en ligne à la newsletter et intégrera des télé-services (demandes de documents officiels, délivrance et paiement en ligne de prestations de service public, ...).

MONTANT DE LA DEPENSE HT = 1 170 euros

MONTANT DE LA SUBVENTION = 936 euros

RECAPITULATIF FINANCIER :

Subvention totale : 7 736 euros en investissement

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :